

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

Délibération n° CC_2026_60
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 58

Votants : 65

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine GILARDIN à M. Eric PANNAUD, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON à M. Frédéric ROUAN, M. Laurent AKRICHE à M. Ludovic NORIGEON, Mme Véronique CAMBON à Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ à M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Lucie HARVOIRE à Mme Sabrina CHABOREL, M. Guillaume ADNIN à M. Alexandre GRENOT
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Centre de Santé Intercommunal

Le 22 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1er Vice-président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Francis GRELLIER, M. Jean-Luc MARCHAIS, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, Mme Catherine DEHAS, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, M. Günter JEDAT, M. Ludovic LABROUSSE, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, Mme Lola MONTEMONT, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL, Mme Laurence BEGEY

Excusés :

M. Victor NGUEWOUA, M. Philippe BARANGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Michel ROUX, M. Bruno DRAPRON

Secrétaire de séance : M. Francis GRELLIER

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il deviendra obligatoire pour l'ensemble des collectivités et leurs groupements à partir des comptes de l'exercice 2026. Saintes Grandes Rives l'Agglo a fait le choix de l'adopter dès l'exercice 2024.

Le CFU vise à favoriser la transparence et à améliorer la lisibilité de l'information financière. L'adoption de ce document unique vise à supprimer les redondances qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales sont dorénavant regroupées en un seul document ce qui permet de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le budget annexe Centre de Santé a été créé au cours de l'année 2025, l'exécution de celui-ci n'est donc que partielle.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget annexe Centre de Santé se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'établit à **7 028,95 €** en dépenses et **0 €** en recette, ce qui représente un déficit pour l'exercice 2025 de **7 028,95 €**.

	Budget 2025	CFU 2025
011 CHARGES A CARATERE GENERAL	28 237,00	7 028,95
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	145 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 605,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	210 842,00	7 028,95

70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE,	86 640,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 202,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	210 842,00	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-7 028,95
+ Excédent antérieur reporté	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	-7 028,95

Les dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général - s'élèvent à **7 028,95** et se déclinent pour les comptes les plus importants comme suit :

- La location de matériel de télésurveillance (art. 61358) pour 3 118,45 €
- Des frais de télécommunication (art. 6262) pour 1 184,06 €
- L'achat de petit matériel médical (art. 60668) pour 867,78 €,
- L'adhésion à la FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) pour 470,00 €
- Des fournitures administratives (art. 6064) pour 395,16 €,
- La fourniture de petits équipements (art. 60632) pour 390,48 €,
- Commande de produits d'entretien (art. 60631) pour 347,90 €,
- Le nettoyage des locaux après travaux (art. 6283) pour 255,12 €

Il n'y a pas eu d'autres dépenses de fonctionnement.

Il n'y a pas eu non plus ni de dépense ni de recette d'investissement sur cet exercice.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2121-31 et L.2121-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre

2025,

Après la présentation du budget primitif du Budget Annexe Centre de Santé- de l'exercice 2025, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur,

Considérant le rapport du compte financier unique 2025 présenté ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** au règlement définitif du Budget Annexe Centre de Santé de l'exercice 2025 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE
 DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

	CFU 2025	RAR 2025	Résultat pour affectation
Recettes de l'exercice de Fonctionnement	0,00		
- Dépenses de l'exercice de Fonctionnement	7 028,95		
= Résultat de Fonctionnement de l'exercice	-7 028,95		
+ Excédent reporté	0,00		
= A - Résultat de Fonctionnement	-7 028,95		

Recettes de l'exercice d'investissement	0,00	0,00	0,00
-Dépenses de l'exercice d'investissement	0,00	0,00	0,00
= Résultat de l'exercice d'investissement	0,00	0,00	0,00
+ Excédent reporté	0,00		0,00
+ Affectation du résultat 2025	0,00		0,00
= B - Résultat d'Investissement	0,00	0,00	0,00

C = A + B - Résultat de Clôture	-7 028,95		
--	------------------	--	--

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Francis GRELLIER

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.